

LISTE DE CONTROLE D'UN PROJET - LEED Canada-NC 1.0



DESCRIPTION DES PERFORMANCES DU PRODUIT POUR L'OBTENTION DES CRÉDITS

Oui	?	Non			
			Aménagement écologique des sites 14 Points		
			Préalable 1	Contrôle de l'érosion et des sédiments	Exigée
			Crédit 1	Sélection de l'emplacement	1
			Crédit 2	Densité de développement	1
			Crédit 3	Réaménagement de sites contaminés	1
			Crédit 4.1	Moyens de transport de remplacement : Accès aux transports en commun	1
			Crédit 4.2	Moyens de transport de remplacement : Stationnement pour bicyclette et vestiaires	1
			Crédit 4.3	Moyens de transport de remplacement : Véhicules hybrides et véhicules fonctionnant avec des carburant de remplacement	1
			Crédit 4.4	Moyens de transport de remplacement : Capacité de stationnement	1
			Crédit 5.1	Minimiser la perturbation du site : Protéger et restaurer les espaces dégagés L'utilisation de panneaux de béton préfabriqué peut contribuer à l'obtention de ce crédit: <i>L'installation des panneaux de béton préfabriqué exige un dégagement de 30 pieds du périmètre du bâtiment, pour le déplacement de la grue et remorques. La planification de l'installation des panneaux peut donc rencontrer ce crédit qui limite la perturbation du site à 12 mètres (40 pieds) au-delà du périmètre du bâtiment, à 1,5 mètres (5 pieds) au-delà des bordures des routes principales, des trottoirs et des tranchées pour les principaux conduits des services publics, et 7,5 mètres (25 pieds) au-delà des aires construites ayant une surface perméable.</i>	1
			Crédit 5.2	Minimiser la perturbation du site : Superficie au sol du développement L'utilisation de panneaux de béton préfabriqué peut contribuer à l'obtention de ce crédit: <i>En établissant les limites de construction pour minimiser la perturbation du site, la planification de l'installation des panneaux de béton préfabriqué peut être révisée en fonction des zones à protéger; cependant il est à prévoir des coûts additionnels pour une grue de plus grande dimension afin de palier aux distances d'installation.</i>	1
			Crédit 6.1	Gestion des eaux pluviales : Débit et quantité	1
			Crédit 6.2	Gestion des eaux pluviales : Traitement	1
			Crédit 7.1	Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : Éléments autres que les toitures	1
			Crédit 7.2	Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : Toiture	1
			Crédit 8	Réduction de la pollution lumineuse	1
			Gestion efficace de l'eau 5 Points		
			Crédit 1.1	Aménagement paysager économe en eau : Réduction de 50 %	1
			Crédit 1.2	Aménagement paysager économe en eau : Pas d'utilisation d'eau potable ou pas d'irrigation	1
			Crédit 2	Technologies innovatrices de traitement des eaux usées	1
			Crédit 3.1	Réduction de la consommation d'eau : Réduction de 20 %	1
			Crédit 3.2	Réduction de la consommation d'eau : Réduction de 30 %	1
			Énergie & atmosphère 17 Points		
			Préalable 1	Mise en service de base des systèmes de bâtiment	Exigée
			Préalable 2	Performance énergétique minimale	Exigée
			Préalable 3	Réduction des CFC et élimination des halons	Exigée

